

COGEFI GESTION

Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 375 000 euros

Siège social : 11, rue Auber - 75009 PARIS

353 210 750 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021

Comptes annuels approuvés par décisions de l'associé unique du 20 avril 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en euros)

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. et dépr.	Net	Net
Immobilisations incorporelles : - Concess., brev. et drts sim. . Immobilisations corporelles : - Autres immob. corporelles ...	48 298 369 705	48 298 239 019	- 130 686	- 162 214
Immobilisations financières : - Autres participations - Autres immob. financières....	977 32 667	- -	977 32 667	977 31 653
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	451 647	287 317	164 330	194 844
Créances : - Clients et cptes rattachés - Autres créances Disponibilités..... Charges constatées d'avance.	105 209 1 785 259 2 937 129 26 801	- - - -	105 209 1 785 259 2 937 129 26 801	1 466 169 541 133 1 226 311 20 794
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 854 398	-	4 854 398	3 254 408
TOTAL ACTIF	5 306 045	287 317	5 018 728	3 449 252

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel.....	375 000	375 000
Réserves légales	37 500	37 500
Primes d'émission, de fusion, d'apports.....	1 750 000	1 750 000
Report à nouveau	100 793	237 629
Acompte sur dividendes	(1 000 000)	-
Résultat d'exercice (bénéfice ou perte).....	1 057 613	(136 836)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 320 906	2 263 293
Provisions pour charges.....	24 343	63 696
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 343	63 696
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	431 193	606 418
Dettes fiscales et sociales.....	575 926	486 769
Autres dettes.....	1 666 361	29 075
TOTAL DETTES	2 673 480	1 122 263
TOTAL PASSIF	5 018 728	3 449 252

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Production vendue (services)	6 522 577	5 057 289
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 522 577	5 057 289
Reprises sur amort. et provisions, transfert de charges ..	39 353	11 744
Autres produits.....	8 667	3 838
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	6 570 597	5 072 871
Autres achats et charges externes.....	2 807 471	2 410 287
Impôts, taxes et versements assimilés.....	345 819	390 165
Salaires et traitements.....	1 285 195	1 624 721
Charges sociales.....	673 719	737 033
Dotations aux amortissements sur immobilisations	31 527	39 354
Autres charges	533	7 121
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5 144 264	5 208 681
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 426 333	(135 810)
Différences positives de change.....	793	539
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	793	539
Différences négatives de change.....	2 385	1 565
TOTAL CHARGES FINANCIERES	2 385	1 565
RESULTAT FINANCIER	(1 593)	(1 026)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 424 740	(136 836)
Impôts sur les bénéfices	367 127	-
TOTAL DES PRODUITS	6 571 389	5 073 410
TOTAL DES CHARGES	5 513 777	5 210 245
BENEFICE OU PERTE	1 057 613	(136 836)

ANNEXE (en euros).

REGLES ET METHODES COMPTABLES. Désignation de la société : SAS COGEFI GESTION. Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 présente un total net de 5 018 728 euros. Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 057 613 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. **Faits et caractéristiques.** La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2021. La société COGEFI GESTION a assuré la continuité de son activité. La société estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause. **Règles générales.** Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros. **Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût

pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. **Amortissements.** Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Concessions, licences, brevets : 1 an, Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans, Matériel de bureau : 5 à 10 ans, Matériel informatique : 3 ans, Mobilier : 10 ans. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. **Créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. **Provisions.** Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. **Frais d'émission des emprunts.** Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice. **Engagement de retraite.** Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont constituées conformément aux recommandations 2013-02 sur les engagements de retraite adoptée par l'ANC en novembre 2013 qui remplace la recommandation 2003-R.01 du CNC. Il en résulte que le groupe continue d'appliquer la méthode actuellement en pratique qui consiste à répartir les droits sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié, c'est-à-dire à compter de sa date d'embauche jusqu'à sa date de départ en retraite. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation : 0,98 %, Taux de croissance des salaires : 2 %, Age de départ à la retraite : 65 ans, Taux de rotation du personnel : 18 %, Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 2008-2010).

NOTES SUR LE BILAN.

Actifs immobilisés	Au début d'exercice	Aug.	En fin d'exercice
Autres postes d'immob. incorporelles	48 298	-	48 298
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48 298	-	48 298
Instal. gén., agcts, aménagements divers ...	309 424	-	309 424
Matériel de bur. et informatique, mobilier....	60 281	-	60 281
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	369 705	-	369 705
Autres participations.....	977	-	977
Prêts et aut. immobilisations financières.....	31 653	1 014	32 667
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	32 630	1 014	33 644
ACTIF IMMOBILISE	450 633	1 014	451 647

Amortissements	Au début de l'exer.	Dotations	A la fin de l'exer.
Autres postes d'immob. incorporelles	48 298	-	48 298
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48 298	-	48 298
Instal. gén., agcts aménagements divers	148 438	30 508	178 947
Matériel de bur. et informatique, mobilier....	59 053	1 019	60 072
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	207 491	31 527	239 019
AMORTISSEMENTS	255 789	31 527	287 317

Actif circulant. Etat des créances. Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 949 936 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à - d'un an	Échéances à + d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
- Autres.....	32 667	-	32 667
Créances de l'actif circulant :			
- Créances clients et comptes rattachés	105 209	105 209	-
- Autres créances	1 785 259	1 785 259	-
- Charges constatées d'avance	26 801	26 801	-
TOTAL	1 949 936	1 917 269	32 667

Produits à recevoir. Produits à recevoir : 1 013 436, Produits à recevoir groupe : 613 728, Total : 1 627 165. **Capitaux propres. Composition du capital social.** Capital social d'un montant de 375 000,00 euros décomposé en 15 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros. **Provisions.** Pensions et obligations similaires et Total, Provisions au début de l'exercice : 63 696, Reprises utilisées de l'exercice : 39 353, Provisions à la fin de l'exercice : 24 343, Répartition des dotations et des reprises de l'exercice, Exploitation, Reprises utilisées de l'exercice : 39 353. La société COGEFI GESTION fait face à un litige prud'homal. La société COGEFI GESTION estimant ne pas avoir de risques de condamnation, aucun montant n'a été comptabilisé. **Dettes.** Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 673 480 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit : Etat des dettes. Montant brut et échéances à moins d'un an, Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 431 193, Dettes fiscales et sociales : 575 926, Autres dettes : 1 666 361, Total : 2 673 480. **Charges à payer.** Factures non parvenues : 266 363, Factures non parvenues - agents : 123 300, Provisions congés payés : 67 253, Autres charges à payer : 246 750, Charges sur congés payés : 40 516, Autres charges sociales à payer : 89 613, Charges à payer diverses : 328 387, Total : 1 162 182. **Comptes de régularisation.** Charges constatées d'avance et Total, Charges d'exploitation : 26 801.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT. Résultat et impôts sur les bénéfices.

Ventilation de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt corresp.	Résultat après impôt
Résultat courant	1 424 740	367 127	1 057 613
RESULTAT COMPTABLE	1 424 740	-	1 057 613

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale. A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2000, la société SAS COGEFI GESTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA COGEFI. L'option a été renouvelée en date du 01/01/2021.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés. Les effets de cette intégration restent neutres au niveau des filiales, l'impôt étant calculé comme si elles avaient été imposées séparément au niveau des filiales. L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

AUTRES INFORMATIONS. Effectif. Effectif moyen du personnel : 11 personnes. Cadres et Total, Personnel salarié : 11. **Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.** Dénomination sociale : EUTHENI, Forme : Société par Actions Simplifiée, SIREN : 831 262 456 00013, Au capital de : 5 483 317 euros, Adresse du siège social : 11, rue Auber - 75009 PARIS, Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : 11, rue Auber - 75009 PARIS. La société EUTHENI SAS (N° identification 831 262 456 00013), situé au 11, rue Auber - 75009 PARIS détenant 64,26 % de la société COGEFI SA (N° identification 622 020 030 00046) détenant elle-même 100 % de la société COGEFI GESTION (N° identification 353 210 750 00025), établit une consolidation.

Engagements financiers. Engagements donnés. Néant. **Engagements de retraite.** Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées. Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 24 343 euros. **Régimes à cotisations définies.** Montant des cotisations comptabilisées en charges : 9 120 euros. **Evènements postérieurs à la clôture.** Le contexte de guerre russo-ukrainienne, déclenchée le 24/02/2022, a entraîné une augmentation de l'aversion au risque de la part de la clientèle. COGEFI GESTION distribue ses produits en France ou au Luxembourg, et n'a aucun partenariat de distribution avec des sociétés situées en Russie ou en Ukraine. Les fonds gérés par COGEFI GESTION détiennent à l'actif de leurs encours une seule ligne avec un sous-jacent d'origine russe, ayant peu de poids dans les portefeuilles. Le risque lié à l'exposition sur la Russie/Ukraine est donc non significatif avec un impact quasi nul. Le fait qu'il n'existe aucun lien commercial avec la Russie, ou même au niveau des investissements (impact quasi nul) ne remet pas en cause la poursuite de son exploitation.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Associé unique après connaissance prise du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport général du Commissaire aux comptes : prend acte que l'exercice social clos le 31/12/2021 se solde par un bénéfice de 1 057 613 euros ; prend également acte que la réserve légale a été dotée à hauteur de 10 % du montant du capital social tel que requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ; décide, en conséquence, de ne pas affecter d'autre montant en réserve légale ; décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021 s'élevant à un montant de 1 057 613 euros, comme suit : Bénéfice de l'exercice clos : 1 057 613, Solde du Report à nouveau avant affectation : 100 793, Diminué de l'acompte sur dividendes versé : - 1 000 000, Soit un montant total du bénéfice distribuable : 158 406, Affecté comme suit : au compte Report à nouveau, pour un montant de : 158 406, Solde du Report à nouveau après affectation : 158 406 ; prend par ailleurs acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2020, 2019 et 2018.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COGEFI GESTION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et

R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 5 avril 2022, KPMG S.A. : Séverine ERNEST, Associée. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.